

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.



## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
15/07/2012	Ophtalmologie	100		<p>Dr J. ZAIM Ophthalmo Clinique de Casablanca 13, Rue des Papillons Oaas - Casa Tél : 0522 25 71 71 (SLG) - Fax : 0522 25 11 15 INPE : 091140186</p>

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE MC ALLA	19/07/2012	1447,00
84, Bd Temara Bc 13 N°1 - Casa Tél : 0522 21 48 13 - Fax : 0522 21 45 02		

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
ANGLE DE VISION sari BADOU Youssef Opticien Optométriste 32 Bd. Panoramique - Casa Tél : 0522 87 36 87	21/07/2012	1000	1000	1000	1000	1000

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				<input type="text"/>



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT180205144141

Casablanca le : .....  
19 juillet 2022

MANAR Mohamed

147,00 K A

THÉALOSE

1 goutte 4 fois par jour, dans les deux yeux, pendant 3 Mois



147,00

Dr J. ZAIM  
Ophtalmologiste  
Ophtalmo Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons - Oasis - Casa  
TÉL : 0522.25.71.71 - Fax : 0522.25.11.15  
TÉL : 051140186

Urgence 24/24



Casablanca le : 15.7.22

### BON DE REGLEMENT

Reçu de

Ma.....MANAR.....Mouame.....

La somme de : Quatre cent Dhs  
400.00Dhs

Pour : Consultation+k10 fond d'œil

#### Cachet et signature

**Dr. J. ZAIM**  
Ophtalmologiste  
13, Rue des Papillons Oasis - Casablanca  
Tél. : 0522 25 71 71 (S.G.) Fax : 0522 25 11 15  
INPE : 091140186

**Urgence 24/24**



Maladies et Chirurgie des yeux - Laser - Angiographie - Lentilles de Contact



PT180205144141

Casablanca le : .....  
19 juillet 2022

**MANAR Mohamed**

Monture + verres correcteurs progressifs

Organiques Antireflets, Antireflets multi-couches, Filtre anti-lumière bleue

VL : OD = + 1.50 (- 3.00 à 90°)

OG = + 1.00 (- 3.00 à 90°)

VP : ODG = Add : + 3.00

**ANGLE DE VISION sarl**  
BADOU Youssef  
Opticien Optométriste  
32 Bd. Panoramique - Casa  
Tél : 0522 87 36 87

Dr. J. Z. ALI  
Opticien Optométriste  
Ophtalmique Clinique de Casablanca  
13, Rue des Papillons - Casablanca - Maroc  
Tél. : 0522.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : [www.occ.ma](http://www.occ.ma)

**Urgence 24/24**

Sarl au Capital de 1 200 000,00 MAD - 13, Rue des Papillons - Oasis - Casablanca

Tél. (LG) : 05.22.25.71.71 - Fax : 05.22.25.11.15 - Web : [www.occ.ma](http://www.occ.ma)

RC : 416933 - I.F : 1051442 - T.P : 34788018 - C.N.S.S. : 6448395 - I.C.E. : 002077199000057

# ANGLE DE VISION S.A.R.L

32, Bd panoramique - Casablanca - Tél : 05 22 87 36 87  
Patente : 37981148 - R.C.: 155335 - I.F.: 1104526 - CNSS : 7335278  
ICE : 001643836000039

Casablanca le : 21/07/2022

Facture N° : 2022/ 0000620

Nom et Prénom : JIANAR Mohamed

OD : +1,50 (-3,00 à 90°)

OG : +1,80 (-3,00 à 90°)

ADD : 3,00

• 2 verres organique anti reflet VL prix : 500DH

\* lunettes organique arméés VP

• 1 monture plastique Prix : 500DH

ANGLE DE VISION sarl

BADOU Youssef

Opticien Optométriste

32 Bd. Panoramique - Casa

Tél : 0522 87 36 87

Total : 1000DH

Arrêtée la présente facture à la somme de en(DH) T.T.C.:

..... *Prille* ..... *D.H.* .....